

L'«R» de La Pesse

Octobre 2021 - n°

55

Le mot du Maire

Après 19 mois de crise sanitaire, on constate combien la vie associative et la participation citoyenne ont souffert.

Le Comité des fêtes et l'Union sportive et culturelle ne baissent pas les bras. La fête de La Pesse et le récent Marché d'à côté en sont la preuve. L'occasion d'une animation bienvenue et de retrouvailles appréciées. Je suis très touché par l'engagement de la nouvelle jeune équipe de l'USC déjà engagée dans le concert de Chaudezembre cet été. Les jeunes reprennent le flambeau signifiant leur attachement à notre village et à sa vie. S'ils le font c'est, espérons-le, aussi un peu parce que la place leur a été faite. Cette question de la transmission est fondamentale et complexe. Si nous voulons conserver ce qui fait l'attrait de notre commune il ne faut pas l'oublier.

De son côté, l'équipe municipale a cherché à recréer des espaces de participation citoyenne. Une réunion publique itinérante a rassemblé citoyens et conseillers municipaux autour de la question de la vitesse dans la traversée du village et l'Embossieux. Les échanges constructifs alimenteront la réflexion menée avec les services départementaux pour une action concrète et efficace en 2022.

Un chantier participatif d'essartage sur une pâture communale sous bail rural environnemental est organisé le 30 octobre. Le démontage du Chalam stade aura lieu le 6 novembre.

Prochainement le chantier de réfection des deux logements situés à l'étage du bâtiment La Fruitière débutera. Selon la volonté de la commune il s'effectuera en partie dans le cadre d'un chantier participatif. Vous aurez donc la possibilité de contribuer à ce travail important de réhabilitation et d'amélioration énergétique de

logements abordables qui font aujourd'hui défaut. Je suis persuadé que l'envie et les compétences ne manquent pas : n'hésitez pas à venir vivre cette aventure.

Les échéances se rapprochent pour les deux dossiers importants actuellement en cours. Vous pouvez suivre, en lisant les comptes-rendus des séances de conseil municipal, l'avancée du projet de restructuration du bâtiment relais des skieurs (pour lequel la consultation des entreprises va commencer, alors que le plan de financement est en cours de bouclage) et de celui concernant l'enfance (offre scolaire, extra-scolaire et petite enfance). Pour ce dernier, le comité de pilotage intercommunal a acté la tenue d'une réunion publique avant que les conseils municipaux se prononcent.

Le conseil municipal espère que ses vœux se tiendront début janvier à la salle communale.

Si le sens de cette démarche est l'implication, il n'est sans doute pas étranger à celui de la transmission, évoqué plus haut. Je vous laisse y réfléchir...

Si une action publique idéale paraît inatteignable, il arrive parfois qu'on s'en approche (un peu). Sollicitée par un promoteur

portant un projet de lotissement sur le terrain «La Combe» (situé entre l'église et le lotissement L'Enclos), la commune a souhaité instaurer une concertation, le dialogue avec les services institutionnels compétents, la recherche d'éléments concrets et éclairants, pour que ce projet prévu par le PLU adopté en 2014 réponde à tous les enjeux actuels. Le conseil a rappelé son exigence en matière d'aménagement et de création de logements abordables pouvant accueillir les forces vives dont le village et ses services ont besoin. Dernièrement, la commune a eu à se positionner sur l'hypothèse de porter elle-même un projet d'aménagement de ce terrain en l'acquérant. Après analyse des éléments portés à sa connaissance et visite du terrain, le vote a apporté une conclusion que j'estime objective et réaliste. Il ne constitue pas un abandon du développement du village et de l'habitat : ce sera l'un des enjeux du prochain plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Sa construction ne pourra se faire sans la constitution d'un groupe de travail ouvert à des citoyens soucieux de l'intérêt collectif. Notre village n'en manque pas. Demeurons confiants.

CLAUDE MERCIER

Soucieux de faciliter l'organisation des secours et des services sur notre territoire, le Conseil municipal a entrepris de compléter le plan d'adressage communal, pour que chaque bâtiment ait une adresse fiable. Vous pourrez en savoir plus sur cette démarche dans les pages suivantes, mais pour répondre tout de suite à votre curiosité légitime, voici ce que ce projet changerait pour vous :

Rénovation des logements de la Fruitière

Depuis la fin du dernier mandat, le conseil a renouvelé chaque année l'inscription au budget de la rénovation d'un logement dans le bâtiment de la Fruitière. Mais face à la vétusté des 2 logements du bâtiment, les devis demandés ne permettaient pas de les réhabiliter durablement, en intégrant le confort et les économies d'énergies nécessaires à ces deux logements de 50 et 80 m. La commission service techniques et urbanisme a donc planché sur un projet plus ambitieux de réaménagement et d'isolation par l'intérieur des deux logements, en profitant de l'aide proposée dans le cadre du plan de relance. Celui-ci a été présenté à 6 artisans locaux lors d'une visite en juin, avec un cahier des charges exigeant sur l'isolation, et en option l'intégration de renforts en chantier participatif. Deux offres ont été reçues, ce chantier sera donc engagé avant le printemps, avec l'objectif de mettre ces logements en location à l'année avant le milieu de l'année 2022.

Avis aux bricoleuses et bricoleurs

Le chantier pour la rénovation des deux logements au dessus de *La Fruitière* va commencer !

Il s'agit dans un premier temps pour la commune d'assurer la démolition des cloisons et parements intérieurs existant afin de permettre à l'entreprise retenue de débiter l'enveloppe isolante. Ensuite suivra un chantier participatif encadré par cette même entreprise qui nous permettra de façon collective d'aboutir à cette rénovation.

C'est pour nous l'occasion de nous réunir afin d'enrichir nos connaissances mutuelles, petites ou grandes et de partager encore une fois de bons moments conviviaux.

Cette première phase de démolition/préparation est prévue entre le mois de novembre et janvier. Elle sera affinée en fonction de notre organisation collective et selon nos disponibilités.

Vous êtes intéressé.es ?

Contactez Anthony par téléphone :

06 50 34 47 74

ou par mail : tonyharel@yahoo.fr

Pourquoi définir des adresses ?

L'adressage permet d'associer un nom à un point géographique pour faciliter l'accès des secours, des opérateurs de réseaux, des services postaux et de transports de colis, le déploiement de la fibre optique, et plus généralement de simplifier les démarches et traitements administratifs, mais aussi de faciliter la découverte du territoire par ses visiteurs sur différents supports : plans, cartes, GPS et applications. Différents lieux peuvent être adressés : habitations, locaux d'activité, parcelles à construire, équipements ou points de rencontre utiles à l'organisation des secours, par exemple.

La création des voies et des adresses est une compétence de la commune. Il revient au conseil municipal de définir ces adresses, de les publier et de les matérialiser par la signalétique. Les communes sont donc considérées comme les productrices de la donnée Adresse à l'échelle de leur territoire, et sont à même de lui conférer un caractère officiel.

L'existant

Les adresses contenues dans la Base adresse nationale (source Commune en 2009, impôts et IGN) sont très incomplètes : 145 adresses sur 15 voies, uniquement sur le village et l'Embossieux. Certaines sont erronées, et peu sont placées avec une précision suffisante pour être exploitables pour tous les usages.

En comparaison, le projet d'adressage contient actuellement 281 adresses sur 30 voies, couvrant l'ensemble du bâti sur le territoire communal.

Rappel des bonnes pratiques

Les bonnes pratiques préconisent de définir pour chaque adresse un numéro et un nom de voie, qui facilite l'orientation des personnes cherchant un lieu, en respectant la norme des numéros impairs à gauche et pairs à droite de la voie.



Ça y est !

Faisons place à l'hiver !

Nous devons démonter notre Chalam stade.

Retrouvons nous le samedi 6 novembre à 14h.

Pour toutes et tous !



Projet d'adressage

Les lieux-dits peuvent être utilisés comme adresse s'ils permettent d'identifier sans équivoque un seul bâtiment. L'indication d'une voie est cependant utile pour faciliter l'organisation de tournées ou l'arrivée sur place sans carte ou GPS.

Le projet d'adressage : compléter en changeant le moins possible...

La volonté de la commune a été de modifier le moins possible les adresses déjà définies ou les usages actuels, en reprenant autant que possible les noms de voies déjà définis ou utilisés par ailleurs. Le plan d'adressage ne changera donc rien pour la majorité des administrés, et pour les autres le changement sera minimal : 16 noms de voies sont d'ailleurs repris à l'identique, 12 sont créés à partir des noms de voies communales ou de chemins ruraux déjà définis, notamment au tableau de voirie.

Quand ils ne sont pas déjà présents dans le nom de la voie, les lieux-dits ont donc été ajoutés en complément des adresses, pour faciliter l'appropriation de cette adresse, le repérage le long d'une voie, et conserver ce patrimoine. À ce sujet, 72 lieux-dits issus de cadastres et de cartes anciennes seront géolocalisés et officialisés à cette occasion, ce qui permettra de mieux valoriser ces témoins de l'histoire et de la géographie locales sur les différents supports.

Il est proposé de maintenir et poursuivre la numérotation continue (numéros impairs à gauche et pairs à droite de la voie), la numérotation métrique n'étant pas utilisée actuellement sur la commune et étant peu choisie par les communes voisines.

3 nouvelles voies seront créées :

- Route de la Crochère : RD 25 E1 en prolongement de la route des Darappes après ce lieu dit, direction les Bouchoux.
- Route du Chapuzieux : RD25 en prolongement de la rue de l'Épicéa après la sortie du village direction Désertin.
- Chemin d'Azimut : la voie desservant le parking « départ des randonnées et pistes », le hangar des dameuses et la station d'épuration n'a pas de nom et elle ne mène pas à un lieu-dit bien identifié... On propose donc une référence culturelle locale contemporaine !

Votre avis nous intéresse !

Vous trouverez en exergue de l'édito du Maire ce que ce projet d'adressage prévoit pour votre adresse : l'équipe municipale se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions ou étudier vos retours, n'hésitez pas à les adresser au secrétariat de mairie.

Les étapes suivantes

Quand ce projet sera finalisé, différentes étapes resteront à accomplir :

- le conseil municipal adoptera le plan d'adressage par délibération,
- la commune commandera les plaques de numéros (une par adresse fournie à chaque administré) et de noms de rues,
- la base adresses locale sera publiée sur adresse.data.gouv.fr,
- les administrés ayant une nouvelle adresse attribuée recevront un courrier officiel leur permettant de faire valoir cette adresse auprès de tout interlocuteur,



- les administrations et opérateurs de secours et de réseaux seront notifiés,
- installation de la signalétique dans les meilleurs délais (selon la saison).

JULIEN CARNOT

Informatique :

Initiation à l'utilisation d'une tablette

Dans le cadre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), la commune a proposé une initiation à l'informatique animée par l'ADMR du Jura. Elle a consisté en l'utilisation d'une tablette numérique. Un groupe de 8 personnes y a participé tous les jeudis matin de septembre et octobre. 8 séances pour aller de la découverte de l'outil jusqu'à la manipulation plus pointue : photos, messagerie, agenda, recherche sur Internet, sécurité, téléchargement d'applications. Tous les

conseils pour pouvoir utiliser une tablette à la maison par la suite.

L'ADMR propose d'autres formations : démarches administratives en ligne, atelier jeux de mémoire, bien vieillir à domicile. Ces ateliers peuvent être proposés à distance.

S'ils vous intéressent, les renseignements et inscriptions sont accessibles au 03.84.47.26.31 ou à l'adresse : srouxel@fed39.adm.org.



L'hiver approche...

En prévision de l'arrivée des conditions hivernales, le Maire reprendra l'arrêté pris au cours de l'hiver dernier, pour faciliter les opérations de déneigement dès lors que la neige tombée ou résiduelle dépasse 5 cm au-dessus du sol :



Sur les places de parking publiques situées entre le 10-12 rue de l'épicéa et le 9 rue de l'épicéa, et devant le 11 rue de l'épicéa : le stationnement est interdit de 5h à 7h30 du matin. Les riverains sont invités à utiliser le parking de départ des pistes, dont l'accès sera déneigé dès 6h.



Sur l'ensemble du domaine public (à l'exception du parking du Berbouiller dont le stationnement est déjà réglementé par arrêté), le stationnement ne pourra excéder 24h. Le déplacement du véhicule devra se faire (si possible en début de matinée) vers un emplacement déjà déneigé, à proximité immédiate d'un autre véhicule déjà déneigé, afin de laisser le maximum d'espace libre aux opérations de déneigement.

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération !

A.P.E.**La Pesse et Les Bouchoux**

Afin de soutenir les activités scolaires et extrascolaires des écoliers, l'A.P.E. (Association des Parents d'Élèves) La Pesse et Les Bouchoux vous propose :

Pour vos achats de Noël :

- Chocolats de fabrication française

Commande et paiement par carte bancaire avant le 17.11.2021 sur : www.asso.initiatives.fr, code accès : PRJNAV. Livraison de votre commande avant le 17.12.2021

- Sapins

Tickets de commande dans vos commerces et auprès des parents d'élèves
Coupe le 18.12.2021

- L'APÉ sera présente sur le Marché de Noël des Bouchoux le 11.12.2021

Des animations :

Tombola Galettes des Rois, les grilles seront disponibles auprès des enfants et au marché. Tirage au sort lundi 13.12.2021.

Courses relais : en raquettes ou à ski, dans l'hiver 2022

Plat à l'emporter, printemps 2022

L'association est ouverte aux villageois, amis et familles en tant que membres bienfaiteurs, 5 euros pour l'année scolaire.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par mail : apelapesselesbouchoux@gmail.com ou sur notre page Facebook

Le Bureau de l'A.P.E.

Fêtes de fin d'année

Cette fin d'année, la commune va pouvoir re-proposer aux Aînés (plus de 70 ans) un repas commun au restaurant Les Érables, pour clore 2021 dans la convivialité retrouvée. La date est encore à déterminer. Les personnes concernées recevront prochainement un courrier pour donner leur choix : repas, colis ou ni l'un ni l'autre. Le repas est bien entendu soumis au protocole sanitaire qui sera en vigueur à ce moment-là.

Club Jonquille

Si vous avez du temps libre, si vous avez des nouvelles idées, si vous voulez vous investir dans notre club du 3ème âge (CLUB JONQUILLE), venez nous rejoindre et prenez contact avec notre présidente
Mme DURAFFOURG ODETTE
au 03 84 42 70 35
Venez nombreux ! A bientôt !

Si vous disposez de photos de qualité, libres de droit, mettant en valeur les paysages et les activités de notre commune, vous pouvez les transmettre par courriel à la mairie dans le cadre d'un partenariat avec le service communication de la communauté de communes.

**Chantier cabane forestière du Chapuzieux****La touche finale !**

C'est au cours de l'été que l'étanchéité autour de la cheminée a été finalisée.
Un grand merci à tout.e.s les participant.e.s !

Pensez aux fêtes de fin d'année

L'A.I.C.A.F. des Hautes Combes organise une vente de terrines et civet de cerf cuisinés le samedi 11 décembre 2021 à la cabane de chasse de Chaudézembre
Réservations possibles
au 06 87 43 92 52 ou 06 43 38 56 60

Le calendrier

AG du Comité des Fêtes
Vendredi 26 novembre

• • • • •

Vœux du conseil municipal
Vendredi 7 janvier 2020
à 18h30
à la salle communale

• • • • •

Descente de caisse à savon
Vendredi 18 février
Organisation : Comité des Fêtes

Etat civil**Décès :**

• • •

Simon GRENARD,
né le 16/04/1932 à La Pesse,
décédé le 14/09/2021 à St-Claude

Mariage

• • •

Özkan AY et Théa LOZNEANU
le 23/10/2021

Secrétariat de mairie
Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h > 12h et 14h > 17h
Mercredi : 9h > 12h
Vendredi : 9h > 12h et 14h > 19h

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à téléphoner !

Vous emménagez ou déménagez ? N'oubliez pas de vous signaler en mairie.